

Page: 1/12

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 05.01.2023 Numéro de version 9 (remplace la version 1) Révision: 05.01.2023

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
- · Nom du produit: ACROBOND® CA & SF
- · synonymes :

ACROBOND® CA 3

ACROBOND® CA 9

ACROBOND® CA 9/S

**ACROBOND® CA 15** 

ACROBOND® CA 25 ACROBOND® CA 25 SF ACROBOND® CA 100 SF ACROBOND® CA 300 SF

ACROBOND® CA 500 black ACROBOND® CA 6000

ACROBOND® CA 1000

ACROBOND® CA 6000 ACROBOND® CA GEL ACROBOND® SF 3

ACROBOND® SF 4 ACROBOND® CA 1000 FL ACROBOND® CA 6000 FL

- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- · Secteur d'utilisation

SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

- · Emploi de la substance / de la préparation: Colle
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :
- · Producteur/fournisseur:

**ACROM SAS** 

Zone industrielle des Grands Bois

Rue de l'Europe

49280 LA SEGUINIERE Tel : 02 41 56 08 94 Fax : 02 41 75 73 20

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

France: numéro ORFILA (INRS): +33 (0)1 45 42 59 59

Belgique - Bruxelles: +32 070/245 245

Luxembourg: Centre anti poison: (+352) 8002 5500

Suisse:

Depuis l'étranger :

Swiss Toxicological Information Centre (Zürich) 24h/24h: +41 44 251 51 51 / www.toxi.ch.

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

- · 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :



Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

(suite page 2)



Page: 2/12

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 05.01.2023 Numéro de version 9 (remplace la version 1) Révision: 05.01.2023

Nom du produit: ACROBOND® CA & SF

(suite de la page 1)

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

#### · Indications complémentaires:

Pour une application du produit sur une grande surface, éliminer toute source d'inflammation, comme par ex. soudeuses, sonnettes, réchauds électriques, réfrigérateurs, chauffages électriques à accumulation nocturne, dans un périmètre élargi et dans les étages inférieurs. Poser des panneaux d'avertissement qui mettent en garde contre le risque d'explosion.

#### · 2.2 Éléments d'étiquetage

### · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger :



· Mention d'avertissement : Attention

#### · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

2-cyanoacrylate d' éthyle

### · Mentions de danger :

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

#### · Conseils de prudence :

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/

nationale/internationale.

#### · Indications complémentaires:

EUH202 Cyanoacrylate. Danger. Colle à la peau et aux yeux en quelques secondes. À conserver hors de portée des enfants.

#### 2.3 Autres dangers :

Pour une application du produit sur une grande surface, éliminer toute source d'inflammation, comme par ex. soudeuses, sonnettes, réchauds électriques, réfrigérateurs, chauffages électriques à accumulation nocturne, dans un périmètre élargi et dans les étages inférieurs. Poser des panneaux d'avertissement qui mettent en garde contre le risque d'explosion.

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %.

(suite page 3)



Page: 3/12

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 05.01.2023 Numéro de version 9 (remplace la version 1) Révision: 05.01.2023

Nom du produit: ACROBOND® CA & SF

(suite de la page 2)

- · Résultats des évaluations PBT et vPvB :
- PBT: Non applicable.vPvB: Non applicable.

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

- 3.2 Mélanges
- · Description: Préparation: composée des substances indiquées ci-après.

· Composants dangereux:				
CAS: 7085-85-0	2-cyanoacrylate d' éthyle	88-99%		
EINECS: 230-391-5	(1) Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335			
	Limite de concentration spécifique:			
	STOT SE 3; H335: C ≥ 10 %			

- · SVHC Aucun
- · Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
- · Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- · Après inhalation : En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- · Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- · Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Rougeurs, démangeaisons, irritations

Nausées

Toux

Dyspnée

Migraine

Troubles gastro-intestinaux

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Traitement symptomatique

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

· 5.1 Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

- · Produits extincteurs à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

(suite page 4)



Page: 4/12

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 05.01.2023 Numéro de version 9 (remplace la version 1) Révision: 05.01.2023

Nom du produit: ACROBOND® CA & SF

(suite de la page 3)

Oxvde de carbone (COx)

Cyanure d'hydrogène (HCN)

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.

- · 5.3 Conseils aux pompiers :
- · Equipement spécial de sécurité:

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Utiliser une tenue de protection.

· Autres indications :

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### · 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques. Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Veiller à une aération suffisante.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

# · 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Assurer une aération suffisante.

# · 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### · 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Eviter la formation d'aérosols.

#### · Préventions des incendies et des explosions:



Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

(suite page 5)



Page: 5/12

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 05.01.2023 Numéro de version 9 (remplace la version 1) Révision: 05.01.2023

Nom du produit: ACROBOND® CA & SF

(suite de la page 4)

- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Stocker dans un endroit sec, frais et bien ventilé

- · Indications concernant le stockage commun : Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger contre le gel.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

- · Température de stockage recommandée: 2-8°C
- · 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Pas d'autres informations importantes disponibles.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · 8.1 Paramètres de contrôle :
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire:



En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

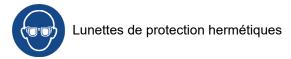
Utiliser un filtre de type ABEK

Protection des mains:



Gants de protection

- · Matériau des gants : Butylcaoutchouc
- · Protection des yeux/du visage





Page: 6/12

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 05.01.2023 Numéro de version 9 (remplace la version 1) Révision: 05.01.2023

Nom du produit: ACROBOND® CA & SF

(suite de la page 5)

· Protection du corps:



Vêtements de travail protecteurs

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

État physique
Forme:
Couleur:
Odeur:
Seuil olfactif:
Liquide
Incolore
Piquante
Non déterminé.

· Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition 60 °C (CAS: 7085-85-0 2-cyanoacrylate d'éthyle)

· Inflammabilité Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

· Inférieure: Non déterminé. · Supérieure: Non déterminé.

· Point éclair : 87 °C

• Température d'auto inflammation: Non applicable.

• Température de décomposition: 75 °C

· **pH** Mélange non polaire/aprotique.

Non déterminé.

· Viscosité:

· Viscosité cinématique Non déterminé.

· Cinématique:

· Dynamique à 20 °C: 25.000 mPas

· Solubilité

· **I'eau:** Pas ou peu miscible

Non déterminé.

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé.
 Pression de vapeur: Non déterminé.

· Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C:
 Densité relative
 Densité de vapeur:
 Non déterminé.
 Non déterminé.

(suite page 7)



Page: 7/12

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Révision: 05.01.2023 Date d'édition: 05.01.2023 Numéro de version 9 (remplace la version 1)

Nom du produit: ACROBOND® CA & SF

(suite de la page 6)

• 9.2 Autres informations :

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

· Température d'auto-inflammation Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

· Teneur en solvants:

· COV (USA): 0.00 % · COV (CH): 0,00 % · Masse moléculaire 125,13 g/mol

· Changement d'état

· Taux d'évaporation: Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant · Aérosols néant · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant · Liquides inflammables néant · Matières solides inflammables néant Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant · Matières solides pyrophoriques néant · Matières et mélanges auto-échauffants néant · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant · Liquides comburants néant

· Matières solides comburantes néant · Peroxydes organiques néant

· Substances ou mélanges corrosifs pour les

métaux néant · Explosibles désensibilisés néant

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique :
- · Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses :

Réagit fortement au contact de l'eau.

Polymérisation par dégagement de chaleur.

(suite page 8)



Page: 8/12

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 05.01.2023 Numéro de version 9 (remplace la version 1) Révision: 05.01.2023

Nom du produit: ACROBOND® CA & SF

(suite de la page 7)

Réactions aux acides, aux alcalis et aux agents d'oxydation.

- · 10.4 Conditions à éviter : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Oxydes nitriques (NOx)

Acide cyanhydrique (ou acide prussique)

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:			
CAS: 7085-85-0 2-cyanoacrylate d' éthyle			
Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rab)	

- · Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.
- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.
- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique Peut irriter les voies respiratoires.
- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· 11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

- · 12.1 Toxicité
- · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.2 Persistance et dégradabilité : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation : Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 9)



Page: 9/12

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 05.01.2023 Numéro de version 9 (remplace la version 1) Révision: 05.01.2023

Nom du produit: ACROBOND® CA & SF

(suite de la page 8)

- · 12.4 Mobilité dans le sol : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT**: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11

- · 12.7 Autres effets néfastes : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Autres indications écologiques :
- Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets :
- · Recommandation:



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets		
08 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRES D'IMPRESSION	
08 04 00	déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité)	
08 04 09*	déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses	
HP4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires	
HP5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration	

- · Emballages non nettoyés
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

- · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
- · DOT, ADR, IMDG, IATA UN3334
- · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
- · DOT, IMDG, IATA Aviation regulated liquid, n.o.s.

(suite page 10)



Page: 10/12

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 05.01.2023 Numéro de version 9 (remplace la version 1) Révision: 05.01.2023

Nom du produit: ACROBOND® CA & SF

	(suite de la page 9)
· ADR	UN3334 Matière liquide réglementée pour l'aviation, n.s.a.
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· DOT, IMDG, IATA	
Classe	9 Matières et objets dangereux divers.
·Label	9
· ADR	
· Classe · Étiquette	9 (M11) Matières et objets dangereux divers. 9
· 14.4 Groupe d'emballage · DOT, ADR, IMDG, IATA	III
· 14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Code danger:	Attention: Matières et objets dangereux divers.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformémer aux instruments de l'OMI	nt Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· DOT · Quantity limitations	On passenger aircraft/rail: 450 L On cargo aircraft only: 450 L
· ADR · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ)	- NON SOUMIS À L'ADR
· IMDG · Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ)	- Code: -
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 3334 MATIÈRE LIQUIDE RÉGLEMENTÉE POUR L'AVIATION, N.S.A. 9, III



Page: 11/12

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 05.01.2023 Numéro de version 9 (remplace la version 1) Révision: 05.01.2023

Nom du produit: ACROBOND® CA & SF

(suite de la page 10)

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Classification conforme au règlement délégué (UE) 2021/849 du 28 mai 2021 portant 17ème adaptation au progrès technique et scientifique du CLP et modifiant le tableau 3 de l'annexe VI partie 3 du règlement (CE) 1272/2008.

· Libellé des phrases de risques citées au paragraphe 3 :

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

#### · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Corrosion cutanée/irritation cutanée Lésions oculaires graves/irritation oculaire Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

Date de la version précédente: 22.11.2022

· Numéro de la version précédente: 1



Page: 12/12

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31 & Règlement 2020/878/CE

Date d'édition : 05.01.2023 Numéro de version 9 (remplace la version 1) Révision: 05.01.2023

Nom du produit: ACROBOND® CA & SF

(suite de la page 11)

#### · Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic SVHC: Substances of Very High Concern vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) - Catégorie 3

FR -